



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**VIOGRAPHIE**

**Dénomination des bâtiments de l'ancienne colonie des prisonniers de guerre**

*Monsieur Bernard EYMERI, maire adjoint, expose :*

« Mes Chers Collègues,

La commune est propriétaire de 2 bâtiments sis 58, avenue des Colonies à Andernos-les-Bains. Ces locaux abritent des appartements permettant l'accueil de renfort de gendarmes durant la période estivale ou encore l'hébergement des comités de jumelage (Nussloch, Segorbe, Largs) lors de leur venue dans notre ville.

Dans ces conditions, il nous semble que la dénomination de ces bâtiments communément désignés « bâtiments de l'ACPG » n'est pas adaptée à leur fonction.

Aussi, le groupe de travail en charge de la viographie propose au conseil municipal de baptiser ces immeubles :

- Bâtiment A : « courtine »
- Bâtiment B : « tramail »

Le plan ci-joint complètera utilement votre information.

Aussi, mes chers collègues, je vous propose d'adopter les dénominations envisagées

Je vous remercie. »

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER, M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :**

**APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures



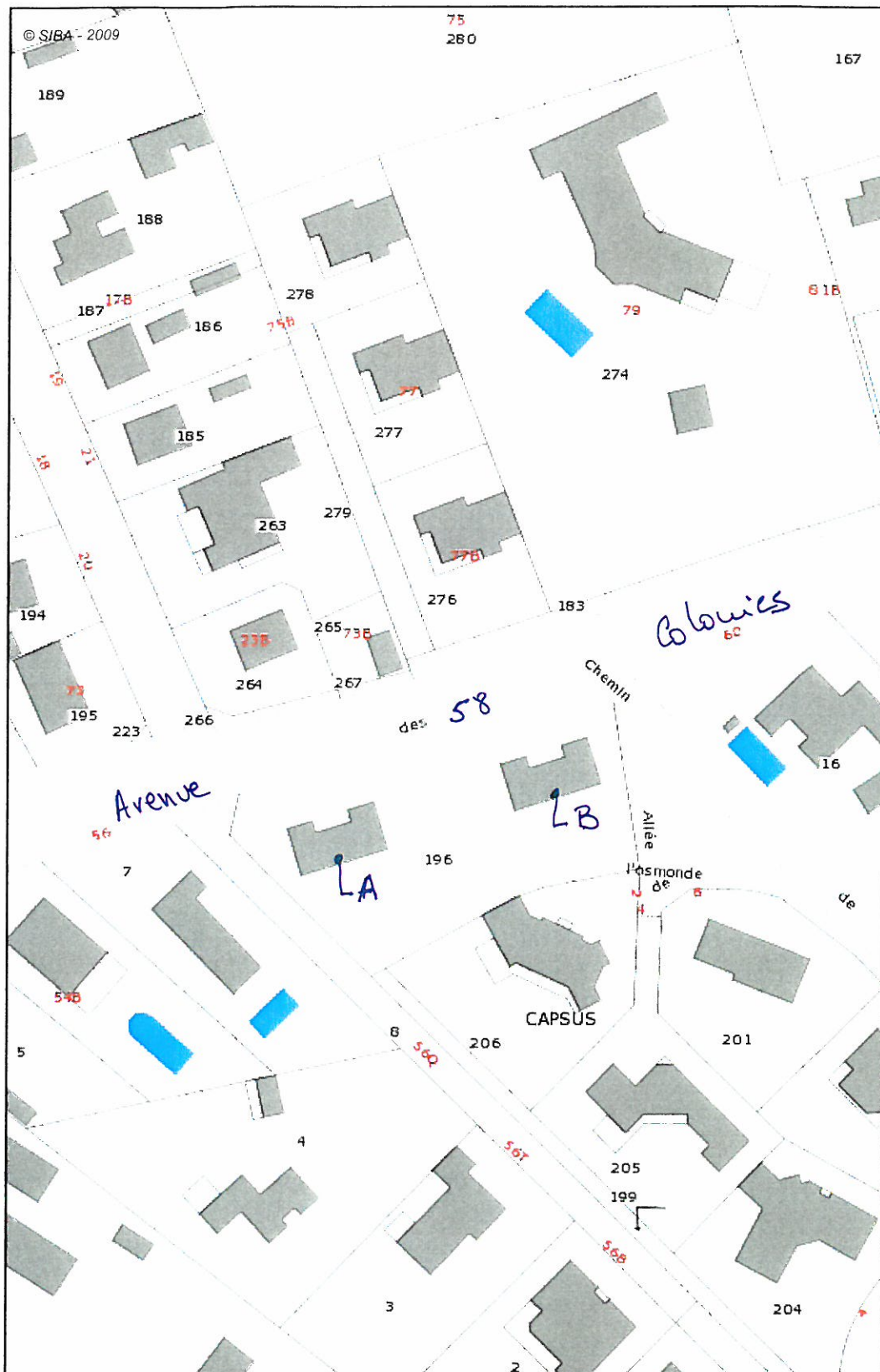
Pour copie conforme,  
En mairie, le 19 décembre 2011  
Le maire

Ph. PÉRUSAT



# 1. Consultation Cadastre Andernos-Les-Bains

Echelle - 1:1000



## Position



## Légende

- Points
- Polygones
- Polygones
- Aa** Nom lieu dit
- Aa** Nom voie privée
- Aa** Nom voie publique
- Aa** Numéro de voie
- Aa** Numéro de parcelle
- Flèche de renvoi
- Détail topo linéaire
- Voie ferrée
- Eau (lacs, piscines)
- Bâti dur
- Bâti léger
- Cimetière
- Limites Parcelles
- Parcelle Matrice

0 11 22 33 44 m



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.